

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Louis Gaudillat afin de respecter les règles sanitaires en vigueur en raison de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, Mme Maryse COLAS, Mme Stéphanie COLLARD, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : M. Antoine COHIER, Mme Gisèle CORNIER, M. Benjamin PASCAL,

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : M. Patrice DEMAIZIERE

Date de la convocation : 07 décembre 2020

Date d'affichage des délibérations : 15 décembre 2020

En raison du contexte sanitaire, après avoir fait l'appel, le maire soumet immédiatement la question du huis-clos au vote du conseil municipal. Le huis clos est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le PV de la séance du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, l'organisation du temps scolaire est en principe une semaine de 4.5 jours avec un temps périscolaire. Ce fonctionnement a été abandonné en 2017 mais une dérogation est toujours nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement de la dérogation qui permet l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours.

Pour mémoire, les horaires sont actuellement de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

AMELIORATION THERMIQUE PAR POSE DE VOLETS ROULANTS SALLE POLYVALENTE JEAN PACCAUD – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2021 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation de tôles aluminium et volets roulants à la salle polyvalente Jean Paccaud pour un montant de 24 397.56 € HT afin d'assurer une meilleure protection contre la chaleur et de favoriser les apports de lumière.

Il sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire l'attribution d'une subvention de 25 % soit 6 099 € au titre de l'Appel A Projet 2021.

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SECURISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le projet de sécurisation de l'agence postale (électrification de la porte, installation d'un système de vidéosurveillance). Il autorise le maire à demander des devis et rechercher un financement pour ce projet auprès de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale.

COMMISSION COMMUNALE « BIBLIOTHEQUE » :

Le conseil met en place une commission « Bibliothèque » qui sera chargée d'étudier, avec les bénévoles, le projet culturel de la bibliothèque. Sont nommées : Mme Sylvie BICHARD, Mme Nadège LAGRUE, Mme Maryse COLAS et Mme Sylvie GENRET.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Remerciements : Le maire a reçu des remerciements pour l'attribution des subventions 2020 de la part de l'association ADMR Verdun/Doubs. Il fait également part aux conseillers des remerciements adressés par Val Union BFC Semences pour la communication de leurs offres d'emploi lors des recrutements de saisonniers.

▪ Place Gaudillat : les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à l'autorisation de terrasse d'environ 3 m x 8 m pour le commerce Kebab en Bresse.

▪ Travaux divers :

- Le curage de fossés a été réalisé route de la Bruyère, Chemin de l'Etang Neuf, Chemin des Abeilles et Chemin de Bellefond. Le maire rappelle qu'une liste est tenue en mairie des fossés à refaire, il invite les conseillers à signaler lorsqu'ils ont connaissance de fossés qui nécessiteraient une intervention.

- La commune est toujours en attente du relèvement des fils téléphoniques à Perrigny comme cela a été annoncé par Orange.

- Ecoles : Mme LAGRUE fait le point sur les travaux suite au dégât des eaux dans l'école primaire. Après consultation, les entreprises DELARCHE (plâtrerie-peinture) et PERRIN (électricité) ont été retenues. Les travaux sont estimés à 17 773 €, l'assurance versera 12 536 €, la différence assumée par la commune est de 5 237 €. Les dépenses d'assèchement (4 404 €), de surconsommation d'électricité pendant l'assèchement (105 €), de main d'œuvre de nos agents pour le déménagement (287 €) et de perte de matériel (1 105 €) ont été entièrement prises en charge par l'assureur.

La commission des bâtiments a procédé au choix des sols et peintures. Un plan de prévention a été signé avec l'Education Nationale pour l'accès des entreprises dans les locaux scolaires.

- RD 35 : Suite aux travaux de réfection de la RD 35 (rue de la République et route de Chalon), la Direction des Route et Infrastructures du Conseil Départemental a procédé au marquage au sol des bandes stop, passage piétons et tourne à gauche. La commune prendra en charge l'installation des dents de requins sur les réhausseurs et du passage piétons sur le pont de la Bruyère. Il est toutefois nécessaire d'attendre la réfection de la tranchée dont le comblement présente un affaissement, en principe dans le courant de cette semaine.

▪ CCAS :

- Colis des aînés : Mme ROSSIGNOL rend compte de la préparation et de la distribution des 263 colis et des 24 colis pour personnes en EHPAD. Ces colis sont composés de produits achetés auprès des commerçants locaux. Le maire remercie tous les membres du CCAS et les conseillers municipaux ayant participé à la préparation et à la distribution des colis. Les retours sont très positifs.

- Registre des personnes vulnérables : à ce jour, 94 personnes ont demandé leur inscription sur le registre et ont été contacté par téléphone. Le maire remercie les personnes qui ont assuré les appels téléphoniques et certaines visites.

▪ Ancienne agence bancaire : l'acte de vente a été signé le 27 novembre dernier. La commune est désormais propriétaire de l'ensemble du bâtiment (agence au rez de chaussée et logement à l'étage). Une réflexion est à engager sur le devenir des locaux.

▪ Illuminations : Mme ROSSIGNOL indique que 8 nouveaux luminaires ont été achetés et installés rue de la République et route de Chalon.

▪ Application ILLIWAP : La plateforme est activée. A ce jour, il y a 78 abonnés qui reçoivent directement les informations relatives à la commune et mises en ligne par la mairie.

▪ Bulletin municipal : M. DESSAUGE indique que sa finalisation est en cours par la commission communication.

▪ Personnel communal/formation : Mme LAGRUE indique que 2 agents communaux ont suivi des formations CACES -conduite d'engins et plateformes élévatrices- et phytosanitaire ; 1 agent a suivi la formation CACES conduite d'engins. Le coût de l'ensemble des formations est de 4 500 €.

▪ Maintenance du matériel communal : Un contrat a été passé avec la Société DEKRA pour vérification périodique de la mini pelle et du tracteur fourche. Montant annuel : 280 € HT.

▪ Vœux du maire : la cérémonie des vœux du maire, prévue le 8 janvier, est annulée en raison de la crise sanitaire.

▪ Elagages : La Société FORESTLAG a fait savoir qu'elle allait procéder, pour le compte d'ENEDIS, à l'abattage et à l'élagage d'arbres sur le territoire communal dans la période de décembre 2020 à mai 2021 afin d'assurer les conditions techniques nécessaires à la distribution d'énergie électrique.

▪ Plan Communal de Sauvegarde : Le maire explique au conseil que les communes soumises au risque inondation (Plan de Prévention des Risques Inondations/PPRI), il est obligatoire de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde. Les communes concernées de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse devront faire le nécessaire afin de permettre à l'intercommunalité d'obtenir des financements au titre de la compétence GEMAPI. En ce qui concerne la commune de Saint Martin en Bresse et les autres communes non concernées par le risque inondation, le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas obligatoire. Il est toutefois vivement conseillé par les services préfectoraux qui indiquent que l'existence de ce plan a permis une meilleure mobilisation pour la gestion de la crise sanitaire Covid 19.

Un devis a été demandé à l'entreprise DFPI Conseil de Demigny pour l'assistance à la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde, son montant est de 1 020 € TTC.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde.

▪ Collège Olivier de la Marche : Une demande a été faite par le collège pour utiliser la salle Jean Paccaud pour des activités sportives du 29 mars au 30 avril afin de disposer d'un espace plus grand pour le respect des distances sanitaires. La salle sera réservée aux activités habituelles qui auront peut-être repris. Le Foyer rural sera proposé au collège.

▪ FFB/BTP71 – seuils marchés publics : La Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics de Saône et Loire a transmis un courrier aux maires pour les informer que 2 mesures de la loi ASAP viennent d'être définitivement adoptées :

- Rehaussement du seuil de dispense de procédure de 70 000 € à 100 000 € HT jusqu'au 31/12/2022
- Autorisation de passation de marché de gré à gré pour « motif d'intérêt général ».

La loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) comporte des mesures destinées à soutenir les opérateurs économiques dans le cadre du plan de relance suite à l'état d'urgence sanitaire.

Le maire remercie les conseillers du travail réalisé au cours de l'année 2020 malgré les conditions particulières de ce début de mandat. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 20. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.